

MISSION de professeur des écoles en charge d'un projet de territoire

Année scolaire 2023/2024

Description du poste :

Le professeur des écoles en charge d'un projet de territoire a pour rôle d'accompagner les projets et les actions de développement sur un territoire scolaire. Il est l'intermédiaire entre les différents partenaires notamment les collectivités locales, les écoles et l'inspecteur de circonscription. Il contribue à dynamiser et à valoriser le territoire, en accompagnant les acteurs dans l'identification des besoins, la définition d'un projet et sa mise en œuvre.

Missions :

Après une analyse diagnostique du territoire scolaire en lien avec l'équipe de circonscription, le professeur des écoles en charge d'un projet de territoire pourra aider les équipes enseignantes au développement de projets innovants dans le domaine des langues, de la culture ou du sport, au service d'un enseignement efficace, structuré et progressif.

- Le professeur des écoles pourra être amené à accompagner le développement professionnel des enseignants en langues vivantes conformément à la circulaire MENE2234752C du 12 décembre 2022, dans une approche renouvelée de l'apprentissage des langues dans différents domaines d'apprentissage (démarche EMILE Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère).
- Le professeur des écoles pourra être amené à accompagner le développement du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) au sein de l'école par la mobilisation des élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels.
- Enfin, il contribuera à l'installation des apprentissages sportifs prioritaires dès le plus jeune âge pour apprendre à nager et savoir faire du vélo de manière autonome et permettre à chaque enfant d'avoir une pratique sportive quotidienne. Il veillera à alimenter des projets pédagogiques ponctuels, à l'occasion par exemple de la Journée nationale du sport scolaire ou de la Semaine de l'Olympique et Paralympique.

Compétences requises :

Celles mentionnées dans le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation combinées avec celles décrites dans le Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015 parue au Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015)

- Des compétences linguistiques affirmées (niveau minimum B2) ainsi que la capacité à développer les apports culturels en lien avec les langues enseignées.
- Des compétences didactiques et pédagogiques solides afin de mettre en place des projets innovants et d'en mesurer l'impact sur la réussite des élèves.
- Des capacités à développer une veille pédagogique et institutionnelle et à diffuser les outils et dispositifs innovants ministériels et départementaux.
- Des compétences organisationnelles, des capacités relationnelles et de communication (inscription du PE référent au sein de plusieurs équipes pédagogiques, travail étroit avec les conseillers pédagogiques et les IEN).
- Disponibilité, réactivité, discrétion et loyauté sont requises.

Modalités d'affectation :

Attribution annuelle de la mission. La mission est exercée à 50%. Lorsqu'il n'est pas déchargé, il exerce dans sa classe d'origine.

Le professeur des écoles interviendra dans un secteur d'écoles limité. Sous l'autorité directe de l'IEN de circonscription, il collaborera avec les IEN porteurs des missions Langues Vivantes et Arts et Culture et EPS.

Éléments de rémunération :

Le personnel reste rémunéré par l'éducation nationale selon son grade et son échelon. Indemnité liée à la fonction de professeur des écoles en charge d'un projet de territoire correspond à une part fonctionnelle du PACTE ou un montant équivalent.

Modalités de recrutement :

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou de son représentant et d'un inspecteur de l'éducation nationale.

Cette commission se tiendra **le vendredi 30 juin 2023**. A l'issue des entretiens, parmi les candidats ayant obtenu un avis favorable de la commission départementale, l'IA-DASEN arrêtera la liste des enseignants à qui il confiera la mission de professeur des écoles en charge d'un projet de territoire pour l'année suivante.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre l'attache de Monsieur l'adjoint à l'IA-DASEN, au 03.84.78.63.03 (secrétariat). Les candidatures sont à adresser pour **le 26 juin 2023 à 12h00** par courriel à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Saône, à l'adresse : **ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr**